



## Coalition des gouvernements locaux et infranationaux pour mettre fin à la pollution plastique :

### Déclaration à l'intention du CIN-4 du traité mondial contre la pollution plastique

#### Préambule

Dans une décision historique prise lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement qui s'est tenue en mars 2022, les États membres ont adopté la résolution 5/14 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » créant un comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, notamment dans le milieu marin, couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques d'ici à la fin de 2024.

Les gouvernements locaux et infranationaux<sup>1</sup> sont très préoccupés par la triple crise planétaire, qui comprend les enjeux environnementaux résultant de la production, de la consommation et de la gestion du cycle de vie des matières plastiques non durables. L'impact négatif des plastiques et de la pollution plastique sur la santé humaine et sur l'environnement est également très préoccupant. Alors que la production mondiale de matières plastiques a augmenté de façon exponentielle au cours des dernières décennies pour atteindre plus de 460 millions de tonnes par an<sup>2</sup>, on estime que seulement 9 % ont été recyclés<sup>3</sup>. Sur les 8,3 milliards de tonnes de plastique produit depuis les années 1950<sup>4</sup>, 79 % ont fini dans des décharges ou se sont répandus dans l'environnement<sup>5</sup>. Les plastiques représentent 85 % des déchets marins et constituent le type de déchets le plus important, le plus dommageable et le plus durable<sup>6,7</sup>. Dans un scénario de statu quo, on estime que les déchets plastiques augmenteront de plus de 300 % d'ici 2060<sup>8</sup> et que les émissions de gaz à effet de serre associées à la production, à l'utilisation et à l'élimination des plastiques ordinaires à base de combustibles fossiles atteindront environ 2,1 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (Gt eq. CO<sub>2</sub>) d'ici 2040<sup>9</sup>.

La lutte contre la pollution plastique est une question complexe, qui touche de multiples sources, acteurs et parties prenantes et qui nécessite une approche impliquant l'ensemble

<sup>1</sup> Les "gouvernements locaux" comprennent tous les niveaux de gouvernement inférieurs au niveau infranational, national ou fédéral, à savoir : les préfetures, les districts, les comtés, les municipalités, les villes, les communes, etc. Les "gouvernements infranationaux" comprennent les États, les provinces, les domaines, les territoires, les gouvernements régionaux, et ne s'appliquent qu'au premier niveau de gouvernement immédiatement inférieur au gouvernement national.

<sup>2</sup> *Global Plastics Outlook*, February 22, 2022, <https://doi.org/10.1787/de747aef-en>.

<sup>3</sup> Plastics," European Environment Agency's home page, September 18, 2023, <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/plastics>.

<sup>4</sup> United Nations Environment Programme, *From Pollution to Solution: A Global Assessment of Marine Litter and Plastic Pollution* (Nairobi, 2021).

<sup>5</sup> UNEP, "Our Planet Is Choking on Plastics," Visual Feature | Beat Plastic Pollution, accessed 2024, <https://www.unep.org/interactives/beat-plastic-pollution>

<sup>6</sup> *Global Plastics Outlook*, February 22, 2022, <https://doi.org/10.1787/de747aef-en>.

<sup>7</sup> *World Economic Forum and Ellen MacArthur Foundation and McKinsey & Company, "The New Plastics Economy: Rethinking the Future of Plastics," How to Build a Circular Economy*, 2016, <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/the-new-plastics-economy-rethinking-the-future-of-plastics>.

<sup>8</sup> *Global Plastics Outlook*, February 22, 2022, <https://doi.org/10.1787/de747aef-en>.

<sup>9</sup> *Global Plastics Outlook*, February 22, 2022, <https://doi.org/10.1787/de747aef-en>.

des gouvernements et l'ensemble de la société si des solutions efficaces doivent y être apportées.

Les gouvernements locaux et infranationaux sont en première ligne face à la crise de la pollution plastique et en subissent déjà les effets, notamment les risques accrus d'inondation, les substances toxiques en suspension dans l'air, les déchets marins et les risques pour la faune et la flore. Ils partagent la nécessité d'un traité ambitieux sur le plastique et soulignent l'importance de réduire la production et la consommation de matières plastiques, de soutenir une économie circulaire durable et sûre pour protéger la santé humaine et l'environnement et d'assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, tout en permettant une transition juste.

Soulignant la nécessité de s'attaquer de toute urgence à la pollution plastique ainsi qu'à ses impacts dans les environnements marins et autres, et reconnaissant l'important rôle et les compétences des pays membres dans le processus de négociation, nous demandons instamment une volonté concertée d'inclure les villes et les gouvernements locaux et infranationaux, en tant que partenaires clés et que responsables de la mise en œuvre pour lutter contre la pollution plastique mondiale.

### **Pourquoi les gouvernements locaux et infranationaux doivent-ils être inclus?**

Les gouvernements locaux et infranationaux doivent être considérés comme des partenaires clés pour l'élaboration de l'instrument, car pour les raisons qui suivent, ils joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du traité mondial contre la pollution plastique :

1. **Le niveau de gouvernement le plus proche de la population** : Les gouvernements locaux et infranationaux sont bien placés pour traiter les enjeux locaux qui deviennent finalement des défis ou des occasions à l'échelle nationale. Ils doivent avoir des moyens adéquats d'accéder aux ressources financières nationales et internationales, de développer leur expertise locale et de participer à l'élaboration de plans de mise en œuvre, de politiques et d'autres documents connexes de portée nationale. Ils portent à la fois le poids et la responsabilité de la quantité croissante de plastiques problématiques qui se retrouvent dans leurs flux de déchets et leurs environnements urbains.
2. **Pouvoirs réglementaires** : Les gouvernements locaux et infranationaux disposent souvent de pouvoirs réglementaires locaux particuliers et ont la capacité de renforcer la mise en œuvre et d'imposer l'application de mesures. Cette capacité d'élaborer des règlements d'application locaux particuliers peut être utilisée aux fins de la prévention, de la production, de l'utilisation et la gestion des déchets de plastique à l'échelle locale.
3. **Reproduction et adaptation** : Les gouvernements locaux et infranationaux peuvent contribuer efficacement aux initiatives en cours et nouvelles, reproduisant et adaptant les pratiques exemplaires durables et les études de cas réussies et soutenant le renforcement des capacités des parties prenantes locales.
4. **Création de connaissances** : Les gouvernements locaux et infranationaux peuvent promouvoir efficacement la recherche scientifique pertinente d'origine locale, tout en facilitant la collaboration avec les principales parties prenantes pour mettre en œuvre le traité, et permettre l'échange d'informations et d'innovations technologiques visant la réduction de la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin.
5. **Consommation dans les zones urbaines et impacts** : La consommation qui entraîne la pollution par les plastiques a lieu en très grande partie dans les centres urbains du monde entier. Les gouvernements locaux et infranationaux sont parmi les premiers à être touchés par la pollution plastique, puisqu'elle a des répercussions négatives sur la qualité des environnements urbains, fait grimper les coûts de nettoyage, réduit l'efficacité des infrastructures (par exemple, la pollution plastique qui

obstrue les collecteurs d'eaux pluviales) et a un impact négatif sur la santé de la population et l'environnement naturel.

6. **Incidences opérationnelles** : Comme ce sont les gouvernements locaux et infranationaux qui possèdent et gèrent en grande partie les infrastructures nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets, ce qui inclut les déchets plastiques, tout accord sur la gestion des déchets conclu par des gouvernements nationaux aura une incidence sur les gouvernements locaux et infranationaux.
7. **Potentiel de réduction des émissions** : De nombreux gouvernements locaux et infranationaux dans le monde ont élaboré des plans d'action ou des stratégies sur les changements climatiques qui orientent les mesures d'atténuation des villes. À l'heure où l'on effectue une transition vers un avenir sans émission, il est impératif d'intégrer ces plans ou ces stratégies, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au plastique.
8. **Inclusivité** : Les gouvernements locaux et infranationaux peuvent jouer un rôle clé dans une approche inclusive et participative de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des obligations mondiales communes et des éventuels plans d'action nationaux. Les gouvernements locaux et infranationaux favorisent également le dialogue social avec les principales parties prenantes, y compris les travailleurs formels et informels, afin d'adopter une réglementation qui promeut une approche incluant l'ensemble de la société.
9. **Transition juste** : En conséquence, le processus de réduction des matières plastiques aura des répercussions sur de vastes pans de l'industrie. Le traité doit être ancré dans les principes d'une transition juste afin d'atténuer, entre autres, tout impact négatif sur la vie des travailleurs et de la population, et les gouvernements locaux et infranationaux jouent un rôle clé dans la protection de leurs moyens de subsistance. Les acteurs locaux sont bien outillés pour collaborer avec les employeurs et les travailleurs, ou leurs représentants, dans le cadre d'un dialogue social visant à créer une main-d'œuvre verte et inclusive dans laquelle les travailleurs de l'industrie des combustibles fossiles, les travailleurs informels, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de pauvreté et les communautés marginalisées ont largement accès à des formations, à des emplois décents et à des perspectives de carrière intéressantes.

## Appel à l'action

Nous, les gouvernements locaux et infranationaux, en appelons aux pays membres pour :

I. Prendre des mesures ambitieuses et efficaces pour inclure les gouvernements locaux et infranationaux dans le processus de négociation intergouvernemental;

II. Veiller à ce que le nouvel instrument juridiquement contraignant s'attaque au déséquilibre de la chaîne de valeur du plastique, en établissant à l'échelle mondiale des règles et des règlements sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, qu'il place la responsabilité et les mesures appropriées en amont et qu'il permette de réduire le risque auquel les villes responsables de la gestion des déchets sont confrontées en raison de l'accélération incontrôlée de la croissance de la production de déchets plastiques;

III. Reconnaître le rôle clé joué par les gouvernements locaux et infranationaux dans la lutte contre la pollution plastique dans le futur instrument international juridiquement contraignant, et intégrer cette reconnaissance de façon explicite dans l'ensemble du texte et des obligations du traité sur le plastique, ce qui permettra également aux gouvernements locaux et infranationaux de soutenir la mise en œuvre de l'instrument tout en tenant compte des ressources financières et autres dont ils auront besoin;

IV. Apporter un soutien, qui peut aller jusqu'à l'approbation, à la Coalition des gouvernements locaux et infranationaux;

V. Veiller à ce que le mécanisme des grands groupes et autres parties prenantes établi au sein du Programme des Nations unies pour l'environnement soit inclus dans l'instrument et à ce qu'il puisse être mis en place pour tout mécanisme qui suivra la ratification de l'instrument;

VI. Élaborer un instrument international juridiquement contraignant ambitieux pour mettre fin à la pollution plastique, instrument qui pourra être mis en œuvre avec succès, dans l'intérêt de la population, des travailleurs, de l'environnement naturel, d'une économie durable et du droit des générations futures à vivre sur une planète saine et durable. Ces mesures devraient viser notamment à :

- minimiser et, si nécessaire, interdire la production et l'utilisation des matières plastiques qui sont problématiques, évitables et les plus nocives pour la santé humaine et l'environnement, en particulier les produits plastiques à usage unique. Elles devraient aussi assurer l'adoption, la mise en œuvre et l'utilisation de systèmes qui favorisent la circularité et l'économie circulaire d'une manière qui protège l'environnement et la santé humaine. Le traité devrait inclure des exigences concernant la conception et le contenu des produits afin de s'assurer que tous les produits puissent être correctement séparés, récupérés, réutilisés, rechargés, réparés et recyclés par les gouvernements locaux et infranationaux et qu'ils n'aient pas d'impact sur la santé humaine et l'environnement. Des normes et des exigences devraient également être établies pour tous les systèmes et toutes les opérations;
- veiller à ce que la pollution soit réduite au minimum en améliorant la gestion des déchets et en prenant d'autres mesures pour limiter la pollution. Nous demandons des mesures qui exigent l'amélioration des systèmes de gestion des déchets et la disponibilité de fonds pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles des déchets plastiques qui n'ont pas pu être éliminés en toute sécurité;
- appliquer une approche de transition juste intégrée dans tous les éléments et interventions. Tous les groupes de parties prenantes devraient être inclus dans les négociations, y compris les travailleurs de l'industrie des combustibles fossiles et les travailleurs du secteur informel de l'industrie de la gestion des déchets, pour s'assurer que leur expérience et leurs enjeux soient reconnus et fassent partie des discussions. Un soutien financier, y compris des mécanismes de financement concrets pour permettre une transition juste et la protection sociale des travailleurs, de même qu'un soutien technique devraient être fournis aux gouvernements locaux et infranationaux afin de s'assurer qu'ils ont les moyens de mettre en œuvre le traité.

Logos des partenaires principaux :



Signataires des GLIN fondateurs :

